

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Si mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Avril 1874.

## LE BACCALAURÉAT.

Le baccalauréat n'a pas toujours d'aussi tragiques conséquences que le suicide d'un candidat malheureux à l'examen ; mais il n'en exerce pas moins habituellement une influence funeste sur l'esprit des jeunes gens. Depuis que le baccalauréat est devenu la loi suprême des études, en devenant la condition indispensable de toutes les carrières, il est l'unique préoccupation des élèves.

On ne travaille plus que pour le baccalauréat, on ne s'entretient que du baccalauréat ; les têtes se montent à l'idée de l'examen, toutes les facultés de l'esprit, toutes les énergies de la volonté sont tendues vers ce but, duquel dépendent tous les projets d'avenir ; on s'excite l'un l'autre ; l'exaltation croît dans les classes à mesure qu'on approche du terme fatal ; à la fin, c'est de la frénésie. Il règne ainsi dans la plupart des maisons d'éducation une véritable fièvre de baccalauréat à laquelle le diplôme est le seul remède.

Ce que deviennent les bonnes études au milieu de ce délirium tremens des esprits, les fruits de l'éducation moderne, les résultats mêmes des examens le montrent. Non-seulement le programme est l'unique règle du travail, non-seulement le professeur disparaît derrière l'examinateur, mais ce travail lui-même, hâtif et indigeste, cette application fébrile, cette accumulation d'études disparates, loin de profiter à l'esprit, lui nuit singulièrement. Le niveau des intelligences s'abaisse, le profit de l'éducation se perd de plus en plus. Avec la multiplication des générations scolaires, les conséquences de la mauvaise direction des études grossissent.

On s'aperçoit au style des écrivains, aux discours des orateurs, d'une décadence intellectuelle presque générale. Le baccalauréat est la perte des esprits et la ruine de l'éducation. On a voulu le réformer. C'est d'abord le système des études qu'il faudrait réformer.

La modification apportée récemment au régime des examens est insuffisante ; la seule réforme sérieuse consisterait à limiter la nécessité du diplôme à un petit nombre de cas et à supprimer les programmes d'examen. A quoi bon le baccalauréat, puisque tout le monde est bachelier ? Il n'y a pas de candidat qui ne soit admis à la fin ; au troisième tour on réussit toujours. Quelle est la valeur d'un diplôme à la portée de tous ? Un certificat d'études serait bien plus simple.

Si l'Etat, grand-maître de l'esprit public, veut pour ses écoles et ses carrières qu'on ait fait sept ou huit ans de classes dans un collège, une attestation du chef d'établissement équivaldrait exactement au diplôme. On n'aurait plus les graves inconvénients du baccalauréat. Débarrassées des programmes officiels, les études reprendraient leur libre cours sous la direction du professeur, selon la méthode jugée préférable ; les esprits recouvreraient, avec le calme et la liberté, la paisible possession d'eux-mêmes, si nécessaire au bon travail et au progrès sérieux dans la science ; le collège, enfin, serait débarrassé de l'épidémie d'un baccalauréat, qui tue les âmes et les corps.

La mal est évident, mais combien faudrait-il encore de suicides pour arriver à une réforme ?  
ARTHUR LOTH.

## Chronique générale.

Jusqu'au moment du retour de l'Assemblée, il faut nous attendre à voir mettre en circulation toutes sortes de rumeurs. Les membres du centre gauche cherchent à faire croire que le maréchal de Mac-Mahon, très-irrité de la polémique engagée par les feuilles de la droite sur ses pouvoirs, aurait dit :

« Nous avons fait fausse route ». . . . . Et, pour rentrer dans le bon chemin, les amis de M. Thiers ajoutent que le maréchal va le prendre pour ministre ; ils oublient de dire qu'il cédera la présidence à M. Thiers. Si, en effet, le maréchal, en donnant le ministère aux amis de l'ex-président, voulait pratiquer sa politique, il n'aurait rien de mieux à faire que de lui rendre le pouvoir. On doute très-fort que l'illustre et honnête maréchal soit disposé à un pareil sacrifice, qui serait si nuisible aux intérêts du pays.

L'Assemblée nationale a fait place au Nouvelliste, dont le premier numéro a paru mardi et qui est un organe du centre droit.

On parle d'un article important qui serait publié par ce journal, article qui exposerait la véritable pensée du gouvernement dans la préparation des lois constitutionnelles.

On signale à la Bourse beaucoup d'ordres de vente venus de l'étranger, par la crainte d'événements à Versailles, au retour de la Chambre.

On persiste à dire aussi que M. Magne veut se retirer, ne croyant pas que sa santé lui permette de soutenir les laborieuses discussions financières de la prochaine session.

L'évasion de Rochefort et des autres communards aurait fortement ébranlé, dit-on, la position du ministre de la marine, le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy ; on craint les interpellations qui ne manqueraient pas d'avoir lieu, et il pourrait bien être remplacé avant le retour de l'Assemblée.

On lit dans le Français :

« La nouvelle d'après laquelle le gouvernement aurait reçu le rapport officiel du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, au sujet de l'évasion de Rochefort, est dénuée de fondement, le temps matériel manquant pour qu'un pareil rapport ait pu parvenir. »

La nouvelle ainsi démentie avait été donnée par la Presse.

La Correspondance républicaine annonce qu'elle a sous les yeux plusieurs lettres de Rochefort, expédiées bien entendu avant son évasion. Elles ne sont pas arrivées par les postes françaises ; c'est sans doute quelque navire étranger qui s'en était chargé.

Rochefort termine une de ses lettres par cette phrase bien significative :

« Je me baigne beaucoup, et comme je nage très-bien, je fais, dans une mer réellement délicieuse, de longues promenades, qui pourront m'être utiles. »

Ces deux derniers mots sont soulignés.

Un traité a été signé le 4 mars entre la France et l'empereur d'Annam, Tu-Duc ; on le dit avantageux.

D'après un relevé fait au ministère de l'intérieur, à la date du 15 avril, il paraît dans Paris 282 journaux.

Le conseil général du Morbihan a clos sa session le 17 de ce mois. Dans cette session, qui a été toute consacrée aux affaires départementales, le conseil général a eu à discuter une demande de subvention faite par l'Etat au département pour concourir, selon ses ressources, à l'établissement d'une école d'artillerie dans la ville de Vannes. Le conseil général, à la majorité de 26 voix contre 9, a admis en principe la demande de l'Etat, sans se prononcer sur le chiffre même de la subvention, qui sera discuté à la session d'août, au moment de l'établissement du budget départemental.

La dernière séance du conseil a donné lieu à une scène émouvante. Le général Trochu a adressé à l'assemblée départementale, dont il fait partie depuis 1848, un touchant discours d'adieu. Le général se retire définitivement de la vie administrative, comme il s'est retiré de la vie politique. Voici le texte de son allocution :

« Messieurs,

« Si vous étiez une assemblée politique, je ne me permettrai pas de vous dire ce que je vais vous dire. Mais vous êtes une assemblée de famille, et toujours, même dans les temps troublés par les passions politiques, vous avez voulu que le conseil général du Morbihan gardât ce caractère.

« Dans cette assemblée de famille, pendant un quart de siècle (car j'ai aujourd'hui vingt-cinq ans non interrompus de services départementaux), vous, vos prédécesseurs, et les prédécesseurs de ceux-là, m'avez fait une place et montré des sympathies qui resteront le plus cher souvenir de ma carrière. Et vous comprendrez que je n'aie pas pu me résigner à sortir du conseil général, sans prendre congé de vous.

« Quand j'ai quitté l'Assemblée nationale, l'armée, les affaires publiques, pour mettre, selon le grand précepte, après une vie surchargée, « un intervalle entre le monde et Dieu », j'obéissais à des principes et à des vues dont les événements me montrent chaque jour, et de plus en plus, la solidité. Mais j'avais conservé, non sans combat avec moi-même, mon mandat de conseiller général, et en cela j'obéissais à des traditions de famille et à des sentiments personnels qui me paraissaient devoir survivre à tout.

« Aujourd'hui, de ce côté-là comme des autres, je me tiens pour absolument dégagé. J'ai depuis longtemps fait savoir à mes commettants que, soumis par la loi à la réélection, je déclinais toute candidature ; et je me présente à vous comme un soldat qui a droit à sa libération, et qui va tout-à-l'heure rentrer dans ses foyers, emportant le certificat de bonne conduite que vous lui avez donné.

« Dans ma retraite qu'occupent de grands devoirs privés et de petits travaux person-

nels, jamais ma pensée ne se reporte vers les personnes et vers les choses du monde officiel où j'ai vécu quarante ans. Mais à vous, messieurs, jusqu'à la fin mon souvenir vous restera fidèle. Je suivrai vos travaux, comme si j'étais encore parmi vous, avec un vif, un sincère intérêt ; et, entre tous les titres de ma vie publique, le seul que j'entende garder pour me rappeler que j'ai eu autrefois une place dans les affaires du pays, c'est mon titre d'ancien président élu du conseil général.

« A vous tous, à chacun de vous, cordialement, je fais mes adieux.

« Aux termes de la loi, je déclare que la session complémentaire de 1874 est close. »

Ce discours, prononcé d'une voix profondément émue, a trouvé un écho sympathique dans le cœur de chacun des membres du conseil. Mais la clôture ayant été prononcée, le général n'a pas permis que les sentiments que tous ressentent eussent leur expression en séance publique. A l'issue de la séance, les conseillers généraux se sont successivement transportés chez M. le vicomte de Rorthays, préfet du Morbihan, et chez le général Trochu.

Dans ces deux réunions, ils ont pu donner un libre cours à leurs regrets et à leurs sentiments d'affection et de haute estime pour leur illustre compatriote, que les rancunes et la haine d'un parti implacable n'ont fait que grandir à leurs yeux.

On a tout lieu d'espérer que la colonne Vendôme sera complètement réédifiée pour le mois prochain, et qu'elle pourra être rendue à l'admiration des Parisiens et des étrangers le jour même où elle a été inaugurée.

Il ne reste plus que trois tours du fût à poser. Le couronnement de l'édifice, c'est-à-dire le chapiteau, le socle et la statue ne demanderont ensuite que quelques jours pour être remis en place.

La police de sûreté a opéré à Paris la capture d'un communard de la plus belle eau.

C'est un nommé Berrax, qui, pendant l'insurrection, a appartenu au corps dit les Vengeurs de Florence, bande de pillards et d'assassins qui s'est particulièrement distinguée dans le sac et l'incendie de l'Hôtel-de-Ville.

Le Paris-Journal vient de mettre en vente la première de ses PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES, dont nous avons déjà annoncé l'apparition.

Elle est intitulée : *Le camp de Contis et l'armée de Bretagne* et se vend, au prix de 40 centimes, dans les bureaux du journal.

## L'AFFAIRE DE L'AMÉRIQUE.

La perte d'abord, puis le sauvetage inattendu du paquebot l'Amérique, appartenant à la compagnie Transatlantique sur laquelle un vent de malheur semble souffler depuis quelque temps, dont les affaires paraissent sous l'influence d'un mauvais œil, dirions-nous, si nous étions superstitieux, préoccupent vivement en ce jour l'opinion publique.

A Paris comme au Havre et dans tous les

ports de mer français, on commente avec passion les causes qui ont pu amener un capitaine à abandonner un bâtiment de l'importance de l'Amérique avant qu'il ne fût totalement perdu, ainsi que la situation respective où se trouvent aujourd'hui la compagnie Transatlantique, à qui appartient le navire perdu et retrouvé, les compagnies d'assurances qui en avaient répondu, et les sauveteurs qui ont remorqué à Plymouth cette riche épave.

Depuis que la nouvelle du sauvetage de l'Amérique par deux navires anglais nous est parvenue, le public, il faut bien le dire, fait entendre d'amères paroles contre le capitaine Roussan, pour l'énergie duquel on n'avait pas eu d'abord assez d'éloges. Autant on avait admiré quelques jours avant le sang-froid dont il avait fait preuve, autant on récrimine aujourd'hui contre ce qu'on appelle son « manque de tempérament. »

Au Havre surtout, l'animosité contre le malheureux capitaine paraît portée à son comble. Les journaux de cette localité nous disent, en effet, que « l'expression du sentiment public est trop vive pour qu'ils se fassent l'écho des récriminations du premier moment. »

On considère ce qui vient de se passer comme « une atteinte portée à la dignité nationale. »

De son côté, la presse anglaise publie des articles ironiques sur la précipitation du commandant à quitter son navire. Elle profite de l'occasion pour vanter sa marine, critiquer la nôtre, et se mettre bien haut au-dessus de toutes les nations maritimes du monde.

Nous ne voulons point prendre parti dans ce débat, qui sera porté sous peu devant le conseil supérieur des naufrages. Nous rappellerons seulement que le capitaine Roussan, que l'on dénigre avec tant d'acharnement, n'est point le premier marin venu. Pendant quatorze ans, il a commandé de grands bâtiments; le 21 janvier dernier, il se dérangeait de sa route par un très-mauvais temps, amenait deux embarcations commandées par ses officiers et sauvait l'équipage du trois-mâts anglais la Sarah, qui fut abandonnée et qui coula.

Les Anglais devraient du moins se rappeler cela, si nous l'avons oublié.

De plus, on ne peut pas nier que le capitaine Roussan n'ait accompli une portion de son devoir en sauvant le dépôt précieux confié à sa responsabilité, c'est-à-dire la vie de ses marins et de ses passagers.

Il est une autre remarque qu'il ne faut pas passer sous silence. Le capitaine Garay, second de l'Amérique, dont la mort aujourd'hui ne paraît malheureusement plus douteuse, était un des officiers les plus énergiques de la marine marchande française, et il avait fait en maintes occasions ses preuves de bravoure. On se rappelle quelle a été sa conduite intrépide à bord de la Ville-du-Havre. Or, le capitaine Roussan dit dans son rapport que son équipage s'est prononcé à l'unanimité pour l'abandon immédiat du steamer. M. Garay était donc aussi pour l'abandon immédiat, et à moins de douter du courage de ce marin énergique, il est évident que la situation semblait désespérée, et que, dans l'opinion de tous, le bâtiment allait disparaître.

Une autre raison qui a bien aussi son poids : tout le monde était encore sous l'impression du désastre de la Ville-du-Havre, qui a sombré en quelques minutes, et on pouvait croire qu'il en serait de même de l'Amérique. D'ailleurs, il était nuit quand le transbordement s'est opéré et quand le capitaine Roussan a quitté le vaisseau.

Telles sont les raisons que l'on peut faire valoir pour l'excuse du capitaine Roussan. Nous les avons mises en avant non pour prendre aveuglément sa défense, mais parce qu'il nous semble injuste de condamner un accusé sans l'entendre comme l'ont fait trop précipitamment quelques journaux. Avant de livrer le capitaine au ressentiment public, qu'on laisse se prononcer le conseil supérieur des naufrages qui sera chargé de le juger.

Quand les malheureux marins ont appris au Havre, où ils venaient d'arriver, que l'Amérique était sauvée, leur consternation fut extrême. Ils n'y voulaient pas croire, tant cela leur semblait invraisemblable!

Cet étonnement expliquerait jusqu'à un certain point l'abandon précipité qu'a fait de son navire le capitaine Roussan.

Une autre question fort intéressante que vient de soulever le sauvetage de l'Amérique

est la question judiciaire qui va avoir son dénouement en Angleterre devant le Conseil de l'Amirauté.

Comment la compagnie Transatlantique rentrera-t-elle en possession de son paquebot? quels sont, approximativement, les chiffres de ses pertes? quelle sera l'indemnité à payer aux sauveteurs, et dans quelles proportions les compagnies d'assurances supporteront-elles les charges occasionnées par le désastre?

Nous allons tâcher de répondre d'une façon satisfaisante à ces différents points d'interrogation.

Le paquebot l'Amérique était estimé 4,400,000 fr. Les compagnies françaises ont assuré le navire franc d'avaries pour la somme de 1,400,000 fr., et les compagnies anglaises pour 1,500,000 fr. Le dérivé conservé par la Compagnie transatlantique est également de 1,500,000.

Les chances à courir sont donc divisées à peu près par tiers.

Si le steamer s'était englouti, la Compagnie transatlantique avait à toucher 2 millions 900,000 fr. des compagnies françaises et anglaises; mais, dans le cas qui nous occupe, le steamer ayant été remorqué à Plymouth et existant encore, la Compagnie transatlantique ne peut rien réclamer des compagnies d'assurances qui ont traité avec elle sous la cause franc d'avaries.

La Compagnie est obligée de retirer son steamer, de le faire réparer à ses frais et de le mettre en état de reprendre la mer sans que les compagnies d'assurances soient forcées de supporter aucune charge. Le traité passé avec la Compagnie lie celle-ci jusqu'à la destruction complète du steamer pour lequel elle a traité. C'est une sorte d'assurance à vie sur le chef d'un vaisseau. Au lieu d'un homme, c'est un paquebot qui est le gage.

Quant à la somme que la Compagnie aura à payer aux navires qui ont remorqué l'Amérique, elle est à arbitrer. Ce n'est pas, comme on l'a dit, une part fixe de la moitié de la valeur sauvée qui revient au sauveteur. L'indemnité est fixée par la cour d'amirauté anglaise, à moins d'entente amiable avant jugement entre les parties. Il est vrai que l'amirauté prend d'ordinaire pour base de ses appréciations le tiers de la valeur du bâtiment sauvé au moment où il a été sauvé.

Dans aucun cas, même quand il s'est agi de navires ayant des chargements de plusieurs millions à bord, il n'a été accordé plus de sept à huit cent mille francs.

Or, dans le cas du paquebot l'Amérique, couvert par des assurances en France et en Angleterre, ce seraient les compagnies d'assurances qui paieraient les deux tiers de la somme fixée comme indemnité à accorder au sauveteur. La Compagnie transatlantique n'aurait qu'un tiers à déboursier.

La jurisprudence anglaise, du reste, est déjà saisie de l'affaire, et ces différentes questions seront très-prochainement résolues.

Le jour même où la nouvelle de l'entrée du navire l'Amérique à Plymouth parvenait à Paris, c'est-à-dire dans la matinée de dimanche, un employé supérieur de la Compagnie partait pour Londres, où il a pris avec des juristes anglais, très-compétents dans les affaires maritimes, les mesures nécessaires pour sauvegarder les droits de tous les intéressés.

En même temps, l'ingénieur en chef de la Compagnie, qui se trouvait en Angleterre, s'est transporté d'urgence à Plymouth, pour constater l'état du navire et prendre les mesures que commandaient les circonstances.

D'après les premiers renseignements recueillis, le navire, malgré la violence de la tempête qui l'a assailli, n'aurait pas subi d'avarie grave et pourrait prochainement rentrer au Havre pour être complètement réparé. Les marchandises sont presque intactes; les cloisons étanches ont résisté et ont été fort peu endommagées. La chambre des machines seulement a été remplie d'eau. Elle est vidée à l'heure qu'il est.

Quant au malheureux Garay, qu'on avait dit sauvé et recueilli par un des navires anglais, on n'en a aucune nouvelle.

JULES DE GASTYNE.

## Nouvelles extérieures.

SUISSE.

Le plébiscite qui vient d'avoir lieu en Suisse donne le triomphe aux partisans de la révision de la Constitution fédérale.

C'est le parti radical et aussi le parti allemand qui l'emportent.

Il y a deux ans ce projet était repoussé par le bon sens des Suisses; beaucoup de protestants même avaient voté avec les catholiques. Aujourd'hui, grâce au travail de bouleversement qui s'est fait dans les esprits, la majorité a changé de face.

Il peut se faire que la question militaire y gagne; nous ne pouvons en juger. Mais c'est là un détail qui disparaît en présence du changement radical opéré dans l'ensemble de la Constitution.

Ainsi toute liberté religieuse disparaît. L'enseignement devient gratuit, obligatoire et laïque, comme le rêvent nos démocrates; les congrégations sont proscrites, et nul évêché non plus que nul couvent nouveaux ne peuvent être créés en Suisse.

C'est la suprématie de l'Etat et la souveraineté du nombre substitués aux droits de la conscience humaine.

Les principes invoqués par l'intolérance contre les catholiques se retourneront avant peu contre le culte réformé. Les pasteurs protestants n'auront-ils point à subir à leur tour les persécutions qu'ils ont infligées au clergé catholique? Ce sera le juste châtiement que leur ménage le retour des choses d'ici-bas. Ils n'auront pas à se plaindre quand la logique radicale leur appliquera les mêmes mesures qu'il sont invoquées contre le catholicisme.

RUSSIE.

L'empereur de Russie quittera Saint-Petersbourg le vendredi 4<sup>er</sup> mai, à neuf heures du soir; il sera à Berlin le dimanche 3 mai, à midi, et il arrivera à Stuttgart le 6 mai, à trois heures. Après les fêtes du mariage de la grande-duchesse Wera Constantinowna avec le prince Eugène de Wurtemberg, Sa Majesté quittera Stuttgart le 11 mai, à trois heures, et sera le 12 mai, au matin, à Flessingue, où elle s'embarquera sur le yacht impérial la Derjava pour Gravesend. C'est là que le prince de Galles, le duc et la duchesse d'Edimbourg attendront l'empereur pour le conduire à Londres, où il arrivera le même soir, à neuf heures. Le séjour en Angleterre se prolongera jusqu'au 20 mai.

Le 21, l'empereur arrivera par Flessingue et Cologne à Ems. La cure durera trois semaines, jusqu'au 18 juin; à cette époque, Sa Majesté se rendra au château du Heiligenberg, près de Jugenheim, chez son beau-frère, le prince Alexandre de Hesse. Il quittera Jugenheim le lundi 29 juin, arrivera à Varsovie le 30 juin au soir, et à Tsarko-Sélo, le 5 juillet, à huit heures trente minutes du soir. Sa Majesté sera accompagnée du ministre de la cour, comte Alexandre d'Adlerberg, du chef des gendarmes, comte Pierre Schouwalow, du chef de la chancellerie de campagne, comte Nicolas d'Alerberg, du médecin particulier, conseiller privé de Karrell, et d'autres personnes.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On a les plus grandes espérances de voir à Saumur le maréchal de Mac-Mahon; mais, cependant, rien n'est encore arrêté.

Nous sommes en mesure de renseigner nos lecteurs de la façon la plus positive, et nous les fixerons très-prochainement sur les démarches qui sont faites pour donner au projet de voyage du maréchal-président une issue favorable.

Depuis que le Conseil général a tranché la question du tracé du chemin de fer, les travaux sont poussés avec la plus grande vigueur. Les terrassements sont terminés, et dès lundi on commencera la pose des rails sur les terrains occupés provisoirement depuis la rampe de Varrains jusqu'à l'établissement de M. Guignon, marbrier.

Déjà la gare provisoire est à moitié édifiée vis-à-vis du cimetière neuf.

L'inauguration ne subira donc aucun retard et aura lieu, ainsi qu'il a été annoncé, le 14 mai prochain.

## Conseil général de Maine-et-Loire.

Suite de la séance du 17 avril.

PRESIDENCE DE M. LE COMTE DE CIVRAC.

La parole est donnée à M. Berger, qui s'exprime ainsi :

« Le Journal officiel publiait, il y a peu de jours, un décret déclarant d'utilité publique, à titre de chemin d'intérêt local et pour être concédée à la Compagnie d'Orléans, une ligne de La Flèche à la limite du département de la Sarthe, dans la direction d'Angers.

« Cette décision donne l'espoir que la partie du chemin de la vallée du Loir, comprise entre la limite du département de Maine-et-Loire et la ville d'Angers (par Durtal et Seiches), pourra être également déclarée d'utilité publique dans un délai peut-être assez rapproché.

« Le Conseil général se rappelle qu'il y a un an, à pareille époque, la Compagnie d'Orléans a écrit à M. le préfet de Maine-et-Loire pour lui faire connaître l'intention où elle serait de solliciter la concession de cette partie du chemin de La Flèche à Angers, sans subvention ni garantie d'intérêt.

« Je propose au Conseil d'inviter M. le préfet à se mettre en rapport avec la Compagnie d'Orléans, et à lui demander si elle est disposée à renouveler les offres qu'elle a déjà faites à ce sujet. M. le préfet voudrait bien nous rendre compte, dans la session d'août, du résultat de ses démarches. »

Les propositions de M. Berger sont adoptées.

M. Benoist expose au Conseil qu'il y a un an, la Compagnie d'Orléans avait écrit à M. le préfet pour lui faire connaître son intention de solliciter la concession du chemin du Loir, soit à titre d'intérêt général, soit à titre de chemin d'intérêt local.

M. Benoist propose au Conseil de prier M. le préfet de se mettre, à ce sujet, en relation avec la Compagnie d'Orléans, pour savoir si elle persiste dans son intention, si elle renouvelle ses offres, pour enfin un rapport être présenté à ce sujet par M. le préfet, lors de la session du mois d'août.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Dans sa séance de mardi dernier, le Conseil général des Deux-Sèvres, présidé par M. le général Allard, a examiné la question du chemin de fer départemental de Niort à Saumur, par Champdeniers, Mazières, Parthenay, Airvault, concédés à la Compagnie des Charentes. Le Conseil général des ponts-et-chaussées a émis un avis favorable à ce chemin. Pour que la concession soit définitive, il faut l'approbation du Conseil d'Etat. Le comité de la guerre a reconnu que ce chemin offrait de grands avantages comme ligne stratégique.

Toutes les nouvelles qui viennent des diverses parties de la France sont favorables à la nouvelle récolte.

Nous ne devons pas taire plus longtemps le bruit mensonger qu'exploitent à tour de rôle et à l'envi les journaux de la République. Ils prétendent, ils affirment que M. Beulé n'a pas succombé à la rupture d'un anévrisme, mais qu'il s'est lui-même donné la mort.

Le Figaro a recueilli le bruit et l'a rapporté comme suit :

« Tout le monde n'a pas gardé la même réserve que les principaux journaux de Paris : on a imprimé dans l'Opinion nationale, dans la Revue politique littéraire et dans plusieurs feuilles de province, que M. Beulé s'est suicidé. Lorsqu'on entra chez lui, le samedi matin 4 avril, on le trouva mort, la poitrine percée de deux coups de couteau. Ce bruit, qui a pris beaucoup de consistance, n'a pas été démenti. Sans insister autrement, il faut bien le signaler. On ignore d'ailleurs les motifs qui auraient poussé M. Beulé à se donner la mort. Pré-l'on ne peut que se rappeler le suicide de M. Prevost-Paradol, accompli dans les mêmes circonstances imprévues et mystérieuses. »

Sur ce thème, les journaux républicains ont brodé toute sorte de commentaires venimeux. Voyez ce partisan, ce défenseur, ce ministre de l'ordre moral, qui donne ainsi le scandale d'une mort flétrie et condamnée par l'Eglise! Mieux encore : pourquoi, dit-on de ces bons apôtres de la libre-pensée, pourquoi a-t-on rendu les honneurs militaires à un « suicidé? » Pourquoi, enfin, M<sup>rs</sup> Freppel, évêque d'Angers, a-t-il entretenu les prescriptions de l'Eglise en officiant pontificalement aux obsèques de cet homme qui s'est tué volontairement?

Toutes ces questions odieuses reposent uniquement sur ceci : un bruit a couru, et la famille ne l'a point démenti. Mais rien ne prouve que la famille ait connu le bruit, ou que, le connaissant, elle ait jugé qu'il valait la peine d'un démenti en forme. Tout entier à sa douleur, elle a pensé que, pour les es-

prits honnêtes, le bruit tomberait de lui-même, comme tant d'autres.

Nous sommes en mesure de démentir le bruit — téméraire ou calomnieux.

Le rapport fait par le médecin à la préfecture de police dit que la mort de M. Beulé est due à une perforation du cœur, résultat de la rupture d'un anévrisme. Le mot *perforation*, sans doute, est devenu, dans les récits malveillants, « la poitrine percée de deux coups de couteau, » avec toute la série des commentaires que l'on sait. Les journaux républicains n'ont su respecter ni la vérité ni les plus vulgaires convenances.

(Union de l'Ouest.)

Nous parlions hier de l'ancien écuyer-commandant du manège de Saumur, M. le colonel L'Hôte, du 18<sup>e</sup> dragons. Nous pouvons ajouter que M. L'Hôte vient d'être promu au grade de général de brigade dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée.

### Le camp du Ruchard.

Bien peu de personnes connaissent la vaste étendue de landes dont le nom, le Ruchard, a toute une légende que nous écrivons un de ces jours.

Pour aujourd'hui, nous nous bornons à des indications topographiques :

Les landes du Ruchard occupent une superficie d'environ huit mille hectares sur le sommet du promontoire qui sépare la vallée de la Loire de celle de la Vienne, aux environs de leur confluent. La forme en est longue avec une des extrémités plus large, celle du nord ; c'est dans la partie nord-est de cette extrémité que sont établis les premiers casernements et les campements.

Entouré presque complètement par la forêt de Chinon et d'autres bois particuliers, traversé par le milieu de sa longueur par une route départementale et avoisiné par d'autres routes, cette vaste lande est très-favorable à l'établissement d'un champ de manœuvres et d'exercices de tir pour les armes portatives et pour l'artillerie.

Cependant, quand il fut question d'établir un camp aux landes du Ruchard, quelques grands chasseurs des environs y firent la plus chaleureuse opposition, trouvant sans doute préférable de conserver leur belle chasse à courre.

L'adjudication des travaux, qui devait avoir lieu en septembre 1872, fut reculée d'un an, puis les travaux de casernement commencés furent arrêtés cet hiver, et aujourd'hui se trouvent exécutés les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> Alimentation d'eau consistant en : un réservoir inférieur au fond d'une vallée voisine, une machine à vapeur et une conduite d'élévation d'environ 300 mètres, un réservoir d'alimentation et quelques conduits de distribution ;

2<sup>o</sup> Huit casernes de 25 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur, un logement pour l'état-major ;

3<sup>o</sup> Et les voies d'accès nécessaires pour desservir ces constructions.

On travaille à quelques autres constructions, à des baraquements, à des chemins et à un hôtel.

À la suite et au nord-est des casernes se trouvent déjà plantées une centaine de grandes tentes.

On attend une centaine d'officiers et sous-officiers et un bataillon d'infanterie. Il est question d'organiser un bureau de poste et un télégraphe électrique.

On trouve à la gare de Sainte-Maure des voitures pour aller au Ruchard par Saint-Epain et Neuil ; la distance est de treize kilomètres. Dans les environs, les touristes peuvent visiter le superbe viaduc de la Manse, les ruines célèbres des Roches-Troucheliou, le château d'Azay, la forêt de Chinon, et la ville de Chinon, la grotte de la sybille de Panzoult, les châteaux d'Ussé et de Langeais, etc., etc.

(Union libérale.)

### LE VOL DE LA MAISON GAUCHER, D'ANGERS.

Le sieur Gauthier, âgé de 48 ans, était homme de confiance, depuis 1869, chez M. Gaucher, confiseur à Angers. C'est lui qui cirait les appartements, mettait le vin en bouteilles, etc. Il s'acquittait avec le plus grand zèle de son service et l'on n'avait jamais de reproche à lui faire. Cependant, depuis l'arrivée de Gauthier dans la maison, on s'était aperçu de soustractions assez nombreuses faites, soit dans les tiroirs du comp-

toir, soit dans les meubles des appartements. On ne savait sur qui faire peser les soupçons, lorsque, le 28 juin dernier, M. Gaucher, gendre de M. Gaucher, entendant marcher dans une pièce voisine de celle où il se trouvait, se présenta inopinément et surprit Gauthier en flagrant délit de vol.

Ce dernier fit des aveux complets, supplia M. Gaucher de ne pas porter plainte contre lui et offrit de restituer tout ce qu'il avait pris.

Il rapporta une somme de 47,000 francs. M. Gaucher, par considération pour la famille du voleur et croyant du reste à un sincère repentir, se contenta de renvoyer Gauthier et ne le remit pas entre les mains de la justice.

On avait lieu d'espérer qu'après le départ de Gauthier les vols allaient cesser, mais il n'en fut rien ; ils devinrent plus considérables au contraire, et M. Gaucher, qui tenait les livres et la caisse, constatait assez fréquemment des différences de 200 et 300 fr., et une fois il trouva un déficit de 4,100 fr.

Les choses en étaient là, lorsqu'un ami de M. Gaucher vint le prévenir que le sieur Gauthier achetait des valeurs à la Recette générale pour des sommes assez importantes. M. Gaucher, sur ces indications, soupçonna que son ancien employé pouvait bien être l'auteur des vols commis chez lui et alla le trouver.

Gauthier, interrogé habilement, fit de nouveaux aveux et, espérant user du même moyen qui lui avait réussi la première fois, offrit de faire des restitutions pour acheter l'impunité, et remit à son ancien patron pour 44,000 francs de titres. Mais, en présence de cette persévérance dans le crime, M. Gaucher remit Gauthier entre les mains de la police, et une enquête fut ouverte.

Voici, d'après les aveux de Gauthier, comment il avait pu accomplir ses derniers larcins :

En quittant le service de M. Gaucher, Gauthier avait emporté des doubles clefs de la maison, parmi lesquelles une de la grille extérieure et une de la caisse.

Le matin, avant le lever du jour, vers quatre heures, il s'introduisit dans la cour avec sa double clef, descendit dans la cave, passa de là dans un atelier d'emballage, qui n'est séparé de l'escalier de la maison que par une cloison en planches. Gauthier détachait deux voliges de cette cloison, et, une fois dans l'intérieur de la maison, pénétrait dans les magasins où était la caisse, en introduisant un fil de fer dans un trou et faisant glisser ainsi de l'extérieur le verrou qui fermait la porte.

Au moyen de la double clef du coffre-fort, il prenait alors la somme qu'il voulait ; Gauthier a avoué que plusieurs fois il avait trouvé le coffre fermé au moyen d'un jeu de lettres et qu'alors, ne pouvant faire usage de la clef, il avait cherché à forcer la caisse avec un ciseau, sans pouvoir y parvenir.

Outre les 28,000 francs restitués en deux fois par Gauthier, on a lieu de supposer qu'il doit avoir encore entre les mains d'autres valeurs. Sa femme elle-même est venue le déclarer à M. Gaucher, et, après une perquisition faite à son domicile, on a trouvé encore pour 44 ou 4,200 francs de titres, des fusils et des revolvers achetés avec les produits du vol.

Gauthier, comme on le voit, était un homme rangé, économe, qui avait pensé pouvoir, au moyen du vol, se constituer des rentes et se faire une position ; il avait espéré que les soustractions faites avec adresse et par petites fractions ne se remarqueraient pas dans une maison aussi considérable que celle de M. Gaucher, où, par suite des importantes affaires qui s'y font, il y a un grand manèment de fonds.

Découvert une première fois, il avait cru détourner à tout jamais les soupçons en faisant des aveux complets et en restituant tout ce qu'il avait pris ; mais en agissant ainsi il avait habilement combiné un nouveau plan, dont il espérait tirer de plus fructueux résultats que lorsqu'il était dans la maison, et il était parti en emportant tous les instruments nécessaires pour continuer ses soustractions frauduleuses.

Si Gauthier n'avait pas eu l'imprudence de prendre à la Recette générale pour 44,000 francs de valeurs à la fois, il est probable qu'il aurait réussi à détourner les soupçons et à continuer encore pendant longtemps peut-être cette industrie coupable qui lui donnait une part indirecte dans les bénéfices de la maison Gaucher, sans avoir les risques et les ennuis de l'association.

Grâce à l'ordre que Gauthier savait met-

tre dans ses affaires, il est probable que M. Gaucher pourra rentrer dans tous ses fonds.

(Journal d'Angers.)

On lit dans le Journal de Loir-et-Cher :

« Depuis un mois, les ouvriers charpentiers sont en grève ; les maçons viennent de s'y mettre et on annonce que les plâtriers en feront autant lundi. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que des menaces sont proférées contre les ouvriers qui ne veulent pas abandonner leur travail. »

### Faits divers.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'approuver le programme de l'exposition internationale des insectes utiles et des insectes nuisibles qui aura lieu sous le patronage de la Société d'insectologie et d'apiculture, du 15 septembre au 11 octobre prochain, au palais de l'Industrie. Ceux qui désirent prendre part à cette intéressante exposition peuvent s'adresser au secrétariat de cette Société, 59, rue Monge, Paris.

### LA DÉPOPULATION DES CAMPAGNES.

Nous avons relevé, sur le recensement officiel de la France, la désolante diminution des populations agricoles sur la généralité du pays. Les annuaires des départements qui ont perdu le plus de population essayent d'expliquer les causes de cette calamité. L'Annuaire du département du Var, entre autres, constate d'après le recensement officiel que la population a diminué de presque 22,000 âmes en dix ans, dans le seul arrondissement de Toulon, et on en trouve les causes suivantes :

« La diminution du nombre des mariages est très-sensible dans toutes les communes du Var. Le luxe qui a pénétré partout, le confort de l'existence et même l'élévation du prix des objets de première nécessité ont créé pour les ménages des conditions plus onéreuses, devant lesquelles beaucoup de jeunes gens reculent. Cette situation est vraiment déplorable, car rien n'indique qu'elle pourra être atténuée de bientôt. »

Nous avons donc raison de dire, après un éminent penseur, M. B. de Saint-Bonnet, « le luxe ne consomme pas, il consume. »

Jamais commissaire de police n'a vu, dans son bureau, plaignant aussi comique que celui auquel a eu affaire le commissaire du quartier des Ternes, à Paris.

Vous allez en juger !

Parmi les innombrables légendes de la Bretagne, il en est une fort curieuse, celle de la « Volée des moules. » On raconte que, les nuits de grande marée, à certaines époques de l'année, au moment où minuit sonne, les moules se sentent tout-à-coup prises d'ennui sur les rochers. Alors les voiles qui prennent leur vol, agitant leurs coquilles comme des ailes, avec un bruit de castagnettes, et s'en vont se fixer autre part. Malheur au pêcheur attardé qui rencontre ce vol bizarre : les moules s'abaissent sur lui, s'y fixent, et le retiennent sur le sable jusqu'à ce que la marée montante vienne l'y chercher et le remporte...

Or, dernièrement était venu s'établir au marché des Ternes, comme marchand de poisson, un bon Breton du village de Roskoff, superstitieux comme on l'est dans son pays. Il se nomme Jean Kern.

L'autre matin, Jean Kern avait acheté aux Halles Centrales une forte collection de moules. Pendant la journée de samedi, il n'en avait que médiocrement vendu, si bien qu'il lui en restait encore un très-gros tas le soir. Ce tas, Jean Kern ne le retrouva pas en arrivant au marché. Toutes ses moules avaient disparu...

— C'était grande marée cette nuit, se dit Jean Kern terrifié, les moules ont pris leur volée !

Et il fit un signe de croix...

Les voisins et voisines du marché, voyant sa terreur, s'amuserent à l'augmenter :

— Tu sais, finit par lui dire l'un d'eux, il paraît que tes moules ont cassé des carreaux en s'envolant. T'en voilà au moins pour cinq cents francs à payer !

Les cheveux du pauvre Breton se dressèrent sur sa tête, et il courut chez le commissaire de police faire sa déclaration et lui

expliquer que ce n'était pas de sa faute. Le magistrat, qui n'est pas crédule, a commencé immédiatement une enquête pour savoir qui avait volé les moules de Jean Kern.

Celui-ci persiste néanmoins à croire au départ de ses coquillages, et il craint d'être un peu ensorcelé.

### Dernières Nouvelles.

23 avril.

La séance de la commission de permanence est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Benoist-d'Azy. Les questions suivantes ont été posées par M. de Mahy :

1<sup>o</sup> Au ministre de l'intérieur sur le conseil général de Marseille ;

2<sup>o</sup> Au ministre de la marine sur la perte de plusieurs navires ;

3<sup>o</sup> Au ministre des affaires étrangères à propos de l'isthme de Suez.

M. le duc Decazes, étant à Bordeaux, n'a pu être prévenu à temps.

M. Ducuing demande que le rapport du ministre de la guerre sur l'exécution de la loi militaire qui doit être déposé au mois de mars de chaque année soit distribué.

Un rapport a été déposé : il devait être imprimé et distribué. Le chef du bureau des procès-verbaux a répondu que l'Assemblée s'était méprise en ordonnant l'impression de ce rapport.

M. Baze a ordonné l'impression ; ce dernier ordre n'a pas été exécuté en présence d'un ordre contraire du président de la Chambre. Telles sont les explications fournies par M. Baze.

MM. de Broglie, Depeyre, Dompierre d'Hormoy et Baragnon sont introduits.

M. Lucet a la parole. Il expose les prétentions contradictoires de M. Labadié et du préfet de Marseille. Le seul point qui intéresse la commission est de savoir si on peut contester au président du conseil général le droit absolu de veiller à la police de l'Assemblée.

M. Lucet se prononce pour l'affirmation, et interroge à ce sujet M. le ministre de l'intérieur.

Ce dernier répond que la seule obligation du président est de demander au préfet les agents de police dont il croit la présence nécessaire pour le maintien de l'ordre, en se réservant de leur adresser directement ses ordres.

Le fait auquel il est fait allusion n'est qu'un incident de la lutte soutenue contre l'administration par le président du conseil général de Marseille, conflit déjà commencé avec M. de Kératry, qui s'est retiré parce que M. Thiers lui avait refusé la dissolution de ce conseil.

Le successeur de M. de Kératry n'a pas été plus heureux.

Toujours un discours violent du président contre le gouvernement ouvre la séance.

Toujours des incidents suivent ; le conseil d'Etat a toujours condamné les prétentions du président, et a mérité par là les injures de M. Labadié.

Le préfet s'offrant à faire exécuter les ordres du président, il n'y avait pas lieu de suspendre les séances du conseil général de Marseille.

La séance continue.

Bayonne, 23 avril.

D'après les derniers avis de la frontière, l'attaque des positions carlistes par les troupes du maréchal Serrano serait retardée de quelques jours.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Théâtre de Saumur.

Prochainement.

UNE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M<sup>me</sup> FAVART

Sociétaire et premier sujet de la Comédie-Française.

Avec une Compagnie d'Artistes des principaux théâtres de Paris.

PRIX DES PLACES : Avant-scènes, Loges de balcon, Balcon et Orchestre, 4 fr. ; Premières Loges, Galerie, Parquet et Baignoires, 2 fr. ; Loge de MM. les Officiers, 3 fr. Le prix des autres places comme à l'ordinaire.

S'adresser, pour la location des loges, chez M<sup>me</sup> Thuau, lampiste, rue de la Comédie.

**Texte:** Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M<sup>me</sup> Nelly Lieutier (suite). — Histoire de mes amis: Jeannot, par M. Amédée Achard. — Nos gravures: le nouveau roi des îles Sandwich; — Algérie; — M. Diodore Rahoult; — M. Sarrans; — Le Tree-Brothers; — Les chemins qui marchent; Les superstitions populaires; — Les travaux du Havre; — L'hôtel Lallemand. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — La faucheuse Sprague. — Echees.

**Gravures:** Sa majesté Kala Kana, nouveau roi des îles Sandwich, élu le 12 février 1874. — Algérie: le village d'Azib-Zamoun, créé par les réfugiés Alsaciens-Lorrains. — M. Sarrans. — M. D. Rahoult. — Le plus grand navire à voiles du monde; le Tree-Brothers, clipper américain récemment arrivé au Havre. — Une invention américaine; le chemin qui marche ou plate-forme roulante continue en construction à New-York. — Les superstitions populaires: la volée des moules. — Travaux d'agrandissement du port du Havre: plan du nouvel avant-port;

— Aspect actuel des travaux. — La France pittoresque: l'ancien hôtel Lallemand, à Bourges. — La faucheuse Sprague. — Rébus.

Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

### GUÉRISON DU CANCER

Sans opération chirurgicale.

Nous recommandons aux malades atteints de cancers ou de cancroïdes, la lecture de la brochure: *Guérison du cancer sans opération chirurgicale*, par le Dr comte de BRUC. — Pas de sang répandu, pas de récidive, guérison assurée. — Prix: 2 fr.; franco, 2 fr. 15, chez A. Delahaye, place de l'École de médecine, Paris; à Angers, librairie Gatineau.

L'auteur de cette importante découverte, ayant été appelé en consultation à Angers,

il y arrivera le 2 mai et descendra quai de Ligny, 4. Il recevra de 10 heures à midi. Son séjour dans cette ville devant être de courte durée, les personnes qui voudront être certaines d'être admises à sa consultation, devront lui écrire à l'avance, quai Ligny, 4.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purgation et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

## REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48.614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement

nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62.986.

M<sup>me</sup> Martin, de *Suppression des règles* et *Douleur de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65.112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62.845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70.421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* en tablettes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tablettes, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAUD, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin 72.	59 50	10		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810	5		C. gén. Transatlantique, 1. juill.	218 75	3 75	
4 1/2 % jouiss. mars.	85 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	1 25		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	395	2 50	
4 % jouissance 22 septembre.	73			Crédit Mobilier.	288 75	1 25		Crédit Mobilier esp. j. juillet.	348 75	3 75	
5 % Emprunt 1871.	95 30	10		Crédit Foncier d'Autriche.	523 50			Société autrichienne, j. janv.	717 50	3 75	
Emprunt 1872 libéré.	95 20			Charentes, 400 fr. p. j. août.	337 50	1 25		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	222 50	2		Est, jouissance nov.	506 25	1 25		Orléans.	284 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	422	75		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	890	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée.	280		
1865, 3 %.	455	1 25		Midi, jouissance juillet.	812 50	2 50		Est.	275 50		
1869, 3 % t. payé.	291 25			Nord, jouissance juillet.	1035	10		Nord.	285		
1871, 3 % 70 fr. payé.	263	1 25		Orléans, jouissance octobre.	812 50	2 50		Ouest.	276 50		
Banque de France, j. juillet.	3870			Ouest, jouissance juillet, 65.	517 50	1 25		Midi.	277 75		
Comptoir d'escompte, j. août.	345			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905			Deux-Charentes.	257		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	440			Compagnie parisienne du Gaz.	700	1 25		Vendée.	234 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265			Société Immobilière, j. janv.	12						

### GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 5 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	omnibus.
9 — 02 — — — — — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — — — — — —	soir, omnibus.
4 — 13 — — — — — — — — —	express, omnibus.
7 — 27 — — — — — — — — —	omnibus.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — — — — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — — — — — —	express.
12 — 38 — — — — — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — — — — —	omnibus.
10 — 30 — — — — — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 10.

Etude de M<sup>r</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Le 30 mai 1874.

### JOLIE PROPRIÉTÉ

A 10 kilomètres d'Angers.

Maison de maître, avenue, pièce d'eau, réserve, bosquets, prairies;

#### DEUX MÉTAIRIES

Contenant environ 62 hectares, en un seul tenant.

Mise à prix, 150.000 francs.

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE.

### UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE

A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59.

Occupée par M. Milon, libraire, et appartenant aux héritiers Lorrain.

L'acquéreur pourra entrer en jouissance, par la libre disposition de cette maison, le 24 juin 1874; il lui sera donné toutes facilités de paiement.

S'adresser à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire.

Etudes de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M<sup>r</sup> HEVRE, notaire à Vezins.

#### A VENDRE

### LA NUE PROPRIÉTÉ

DE

### LA MÉTAIRIE DE CHEZ DAVION

Située commune de Vezins.

Exploitée par Chouteau et comprenant 26 hectares en terres, prés et jardins.

S'adresser, pour renseignements, aux notaires. (106)

Etude de M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1874.

### Une Maison, Jardin, Remise, Écurie et Servitudes.

Située à Saumur, rue du Temple, n° 25.

Appartenant à M<sup>me</sup> BINEAU.

S'adresser à M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A LOUER

Pour le 24 juin 1874 ou pour entrer en jouissance de suite.

### UNE MAISON DE MAÎTRE

Située à Saint-Lambert-des-Lévéés, près de la Mairie.

Consistant: au rez-de-chaussée, en un vestibule, salon de compagnie, salle à manger, cuisine et office; au premier étage, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette; au second, plusieurs chambres, grenier; écurie, remise, bûcher, caves, jardin anglais sur le bord de la route.

S'adresser à M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire, et à M. CADIEU, rue de Bordeaux, maison Leflet, et, pour voir la maison, à la personne qui l'occupe ou à M. Robineau, fermier au bourg de Saint-Lambert. (78)

#### A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine.

### ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M<sup>r</sup> LELIÈVRE, à Distré. (171)

#### MAISON A LOUER

Avec servitudes, cour et jardin.

S'adresser à M<sup>r</sup> TESSIÉ.

### A CÉDER

DE SUITE,

UNE AUBERGE, au centre de achalandée, avec matériel et marchandises.

S'adresser au bureau du journal.

### AVIS.

L'Agence de Deauville-sur-Mer demande des associés pour vendre du cidre de Normandie, 1<sup>er</sup> cru, rendu en gare de Saumur, à 25 centimes le litre.

Affranchir et joindre un timbre.

UN JEUNE HOMME, sortant du service militaire et marié, demande une place de domestique pour lui et sa femme.

S'adresser au bureau du journal.

### M. AGUILLE

DENTISTE DE PARIS,

Est visible à Saumur,

HOTEL D'ANJOU.

LA PATERNELLE, compagnie d'assurances à primes fixes contre l'incendie, et LA CAISSE PATERNELLE, compagnie d'assurances à primes fixes, sur la vie, établies à Paris, sont représentées à Saumur par M. RIVON-BOUREAU, sous-directeur, route d'Angers, près la Gare, maison Coutand. (104)

### AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE pouvant disposer de trois heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison Radicale  
Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>r</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>r</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

## HERBAGE DES HURAUDIÈRES

Propriété YVON.

L'herbage de Huraudières est ouvert dès aujourd'hui. Les personnes qui voudraient en profiter sont invitées à s'adresser à la Boule-d'Or, chez M. Bouché, à Saumur, ou au garde Dupont, sur les lieux. Cette propriété est très-avantageuse par sa proximité de la ville et la qualité de son herbe. (173)

### EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES

GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.

(Le moindre gain est de fr. 46)

d'un total de

26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

### LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 1<sup>er</sup> JUILLET 1874.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.

Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage.

S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'États.

P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

## L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

### L'ORDRE SOCIAL

### A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

### AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.